

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration/ Assemblée générale

Lundi 15 avril 2019

Assemblée générale/Conseil d'administration
Quimper Cornouaille Développement
15 avril 2019

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Ludovic JOLIVET, Christian CORROLLER, Hervé HERRY, Didier LENNON (Quimper Bretagne Occidentale), Michel CANEVET (CCHPB), Raynald TANTER (CCPBS), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun-Pointe du Raz), Florence CROM (SIOCA), Sophie ENIZAN (Chambre d'Agriculture), André GUENEGAN (SYMESCOTO), Jacques FRANCOIS (CD29);

Membres excusés :

Karim GHACHEM (Conseil régional), Claire LEVRY-GERARD, Christian KERIBIN, Gilbert GRAMOULLE (Quimper Bretagne Occidentale), Michel GUEGUEN (CMA29), André FIDELIN (CCA), Erwan LE FLOCH (Douarnenez Communauté), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Guillaume MENGUY (Quimper Bretagne Occidentale), Claude RAVALEC (CCIMBO);

Autres participants sans voix délibérative :

Albert BILLON (Conseil de Développement), Jean-Hubert PETILLON (Quimper Bretagne Occidentale), Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), Kim LAFLEUR, Emmanuelle COACOLOU, Elisabeth COLIN, Betty ROBERT, Véronique LE GUEN (QCD), Hervé LE GOFF (Chambre d'Agriculture), Laetitia GUILLEMOT (Ouest Conseil Audit);

Le 15 avril 2019, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association se sont réunis à la Mairie de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Hervé HERRY.

Le Président ouvre la séance à 10h10 et constate que le quorum est atteint :

- 13 membres sur les 23 membres du Conseil d'Administration/Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances sont ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé selon le déroulé prévu :

1. Approbation des comptes 2018 et affectation du résultat
2. Rapport d'activités 2018
3. Demande de subvention- Animation LEADER 2019
4. Demande de subvention- Animation Conseil de développement 2019
5. Demande de subvention- Ingénierie territoriale 2019
6. Demande de subvention- Animation FEAMP 2019
7. Breizh Cop-SRADDET

8. Fusion AOCD/QCD : AG extraordinaire le 20 mai
9. Salon Breizh Transition
10. Questions diverses

1. Approbation des comptes 2018 et affectation du résultat

Hervé HERRY reprend les grands chiffres des comptes avec un bilan de 1 753 773 € et un compte de résultat de 115 658 €, à raison de 2 165 733 € de produits pour 2 050 075 € de charges.

Dans le bilan, on retient l'actif constitué des immobilisations, des comptes de créances usagers et rattachements, autre actif circulant et les disponibilités dont le montant s'élève à 957 226 €, ainsi que le passif constitué du report et réserves et des dettes d'exploitation. Le compte de résultat regroupe les charges et le produits. Les charges sont constituées des salaires et charges pour un montant de 1 358 553€, ainsi que des charges de gestion, des frais généraux et taxes, les dotations aux amortissements et des actions engagées par les pôles. On note que le volume d'actions a été légèrement supérieur à l'année 2017, et en particulier sur la stratégie d'attractivité. Les produits sont essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations pour un montant de 2 120 137 €. Les subventions proviennent notamment de l'État, de la Région, des Fonds européens, de l'Ademe.

La trésorerie de QCD s'élevait à 937 000 € en janvier 2018 et aujourd'hui, celle-ci s'élève à environ 1,3 M€. Le résultat 2018 est positif de 115 000€, en raison de la baisse des dépenses par rapport au budget prévisionnel, en particulier sur la masse salariale et les actions et également en raison de l'augmentation de produits grâce à l'encaissement de subventions sur les exercices antérieurs. Le résultat est affecté au report à nouveau. En 2019, les travaux liés à Cuzon seront à régler et nous devons passer par un emprunt.

Ludovic JOLIVET indique que la situation financière de QCD est bonne et maîtrisée.

Laetitia GUILLEMOT intervient en sa qualité de commissaire aux comptes de l'agence. À ce titre, le cabinet Ouest Conseil Audit émet deux rapports : le rapport du commissaire aux comptes qui certifie les comptes 2018 et le rapport spécial qui atteste qu'il n'y a pas de conventions réglementées.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Compte tenu de ce qui précède, ayant pris connaissance des états comptables et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée générale :

- **Approuve les comptes 2018 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **Donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **Affecte la totalité du résultat 2018 en report à nouveau.**

2. Rapport d'activités 2018

Hervé HERRY précise que les équipes de QCD se sont concentrées durant cette année sur la création du Pôle métropolitain, la préparation de la fusion entre QCD et l'AOCD, la révision du contrat de partenariat ainsi que la production d'observatoires.

Kim LAFLEUR précise que l'on peut retrouver l'ensemble des publications de l'agence dans le rapport d'activités, de même que la vingtaine d'évènements marquants de l'année tel que dit précédemment.

Une grande partie du temps a été affecté au Pôle métropolitain, l'agence s'est également attelée à développer la stratégie d'attractivité ainsi que la stratégie de destination touristique.

Michel CANEVET confirme tout le travail effectué sur le Pôle métropolitain et signale que les publications doivent être diffusées plus largement dans les communautés de communes. Il précise également que les activités tertiaires ne sont pas assez mises en avant, avec de nouvelles technologies. L'aéroport et sa menace de fermeture a soulevé une mobilisation importante et une solution a été trouvée grâce aux financements des collectivités. À partir du mois de septembre, HOP indique qu'il y aura sans doute une fermeture des pistes, pendant le passage de l'OSP. Il faut garder cette mobilisation pour que notre territoire apporte une image positive.

Albert BILLON indique que les propos de Michel CANEVET ouvrent une piste intéressante. Lors de la conférence Breizh Cop, on a vu le fossé entre les élus régionaux et les élus communaux concernant les priorités. Les échanges révèlent que les élus communaux ne sont pas au courant de la démarche Breizh Cop. Pourquoi ne pas diffuser les informations sur les adresses mails de tous les élus, même communaux. Il y a un manque d'information. Cela nous renvoie à notre capacité collective à nous saisir de sujets importants.

Ludovic JOLIVET confirme le point de vue d'Albert BILLON et précise que de nombreux maires signalent qu'ils ne sont pas bien représentés.

Pierre PLOUZENNEC indique que le territoire a besoin que l'on donne collectivement des signes forts du point de vue attractif. Pour ce qui concerne l'aéroport, ceux qui sont intéressés, ce sont des décideurs, des chefs d'entreprises. Les habitants s'intéressent plus au TGV à 3h de Paris.

Ludovic JOLIVET précise qu'il ne veut pas que la Cornouaille freine Quimper. La Cornouaille est trop individualiste. Il y a une rivalité des territoires. CCA et Fouesnant devraient faire front commun pour accueillir le pôle course au large, par exemple. Pour être efficace, il faut regrouper les communes. L'intérêt n'est pas d'avoir une commune géante, mais une réduction du nombre de petites communes pour faire 3 ou 4 communautés d'agglomérations. Concernant l'aéroport, QBO va soutenir le dossier à hauteur de 350 000 €, le département est sollicité pour 700 000 €, CCA a confirmé sa participation également, et nous attendons que les communautés soient volontaires et solidaires.

Florence CROM précise qu'il y a un décalage entre les décisions des Présidents au sein de QCD et les maires. Les conseillers municipaux ont été élus par la population et ils ne comprennent pas toujours les décisions prises par les Présidents d'EPCI.

Ludovic JOLIVET ajoute que lors de la tournée des EPCI, Douarnenez Communauté a été le seul EPCI à réunir des conseillers communautaires et municipaux.

Albert BILLON précise que le projet des ateliers Jean Moulin à Plouhinec est un vrai dossier qui pourrait réunir dans une démarche collective, d'autant plus que la Région est très impliquée. La réussite du Cap Sizun est la réussite de la Cornouaille.

Bruno LE PORT confirme que la Région s'investit beaucoup dans ce projet suite à la fermeture du Lycée. Le choix des porteurs de projet va être difficile, il y a beaucoup de demandes et la Région continuera de les accompagner. Ce sera une vitrine car cela va attirer beaucoup de monde sur le site. Il est pour le regroupement de communes, mais pas uniquement avec Douarnenez, mais avec les 4 communautés de l'ouest.

Ludovic JOLIVET précise que le développement de Swenson House est un exemple d'attractivité fort grâce à un réseau numérique suffisant.

Pierre PLOUZENNEC indique que la Cornouaille a loupé le coche en n'adhérant pas au PTER. Dans le Pôle métropolitain, la CCHPB aurait obtenu 4 voix, alors qu'aujourd'hui elle n'en a qu'1. Il est nécessaire de revoir ce que nous avons mal fait pour ne pas reproduire les mêmes choses.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques et passe aux votes :

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le rapport d'activités 2018.

3. Fonctionnement animation LEADER 2019

Pierre PLOUZENNEC précise que l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée, le 21 avril 2015, à porter le programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire est de 1 905 877 €. L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de QCD à 0,4 ETP et par une chargée de mission de l'AOCD à hauteur de 0,6 ETP. Dans le cadre de la fusion AOCD/QCD, l'animatrice et la gestionnaire mise à disposition par l'AOCD intégreront les effectifs de QCD courant 2019. Le montant global de FEADER sollicité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 est de 87 322,75 €, conformément au plan de financement.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques et passe aux votes :

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter la subvention et à signer les documents s'y référant.

4. Financement du poste animation Conseil de développement 2019

Pierre PLOUZENNEC rappelle que dans le cadre des dispositifs de soutien à l'ingénierie territoriale, la Région garantit une enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de développement. Les Pays peuvent donc solliciter cette enveloppe de soutien à l'animation dans la limite des 25 000 €. L'enveloppe régionale est sollicitée à hauteur de 22 366,40 € pour 2019.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter la subvention.

5. Ingénierie Pays 2019 : demande de subvention régionale 99 927 €

Pierre PLOUZENNEC rappelle que l'ingénierie du Pays de Cornouaille est gérée par Quimper Cornouaille Développement depuis 2011, conformément au choix opéré par les élus cornouaillais. Pour l'année 2019, la subvention régionale portera sur le financement des postes de responsable du Pôle ingénierie de projet à 80 %, et une assistante à 100 %, ainsi qu'un montant forfaitaire du poste de comptabilité/gestion de QCD. Ce financement participe à la mise en œuvre du contrat de partenariat, à l'organisation des CUP et l'instruction des dossiers. Le montant de la subvention sollicité est de 99 927 €.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter la subvention régionale afférente.

6. Programme DLAL FEAMP- Demande de subvention 64 362,77 €

Raynald TANTER rappelle que l'enveloppe attribuée au territoire d'un montant de 1 191 754 € a été notifiée en 2015. L'agence a été habilitée en août 2016 à porter le programme DLAL du FEAMP à compter de cette date pour la période 2014-2020. L'animation du programme est assurée par une chargée de mission à temps plein. La gestion du programme sera assurée en 2019 par un ETP partagé avec le programme LEADER. Le montant global de FEAMP et de crédit régionaux sollicités pour l'année 2019 est de 64 362,77 €.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter la subvention afférente.

7. BREIZH COP-SRADDET- Objectifs prioritaires et territoires d'engagements

Kim LAFLEUR précise pour bâtir son futur « Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) », la Région Bretagne a initié une large consultation « la Breizh Cop » en vue de recueillir les ambitions et les priorités formulées par l'ensemble des acteurs. Il en ressort 5 grands axes regroupant 38 objectifs. La Région fait appel aux différents territoires dont la Cornouaille, pour identifier les objectifs qui sont prioritaires au regard des acteurs locaux. Ainsi pour fin avril-mi-mai, chaque territoire devra avoir fait remonter ses choix, spécifier la nature de ses engagements et préciser la maille la mieux adaptée pour déployer l'objectif retenu. Ces remontées permettront à la Région Bretagne d'organiser le 7 juin prochain à St Brieuc, une rencontre où sera présentée le recueil de l'ensemble des objectifs et des engagements proposés. En Cornouaille, il a été proposé aux EPCI de traiter ce point lors d'une instance et de se faire accompagner au besoin par QCD.

L'objectif n°32, qui concerne le choix global de la maille de territoire, est très attendu par la Région. Les différents travaux menés en vue de la création du Pôle métropolitain ont permis de retenir que la maille la plus adaptée est celle des 7 EPCI.

Florence CROM précise que l'objet de la réunion organisée par le SIOCA, le 7 mai prochain, a pour objectif de faire le point avec les EPCI de l'Ouest. Le SIOCA a déjà travaillé sur le sujet. Il faut faire attention sur les répercussions que ces choix peuvent avoir sur les documents d'urbanisme.

Albert BILLON estime qu'il serait intéressant d'avoir le retour des communes sur le sujet.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

8. Fusion AOCD/QCD : AG extra le 20 mai

Pierre PLOUZENNEC rappelle la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire qui entérinera la fusion AOCD/QCD. Celle-ci se déroulera le 20 mai à 13h30, dans les locaux de QCD.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

9. Salon Breizh transition-Participation des EPCI de Cornouaille

Hervé HERRY rappelle que c'est la troisième édition du salon Breizh Transition. C'est un salon d'envergure régionale qui présente des solutions pour la transition énergétique. Il se déroulera les 27 et 28 novembre 2019 à Quimper. Il s'organisera autour de 4 thèmes : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les réseaux intelligents et la mobilité durable. Pour cette édition, QBO, la Région Bretagne et le SDEF ont annoncé leur partenariat à l'organisation. Engie et Enedis se sont positionnés en tant que partenaires officiels du salon. Quimper Cornouaille Développement a, en date du 10 décembre 2018, acté le renouvellement de son soutien à hauteur de 10 000 € et inscrit ainsi l'agence comme partenaire institutionnel.

Ce salon est aussi l'occasion pour les EPCI de venir présenter leurs ambitions et investissements sur cette thématique. Il est donc proposé aux EPCI volontaires de se faire connaître s'ils souhaitent participer et un stand. Une réunion est en cours de calage avec la SEM Quimper Évènements.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

Le Conseil d'administration prend acte de cette information.

10. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 12h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le secrétaire.

Le Président

Ludovic JOLIVET



Le Secrétaire

Hervé HERRY



Annexes

Sujet	Annexes	Pages
1. Approbation des comptes 2018 et affectation du résultat	Délibérations n° QCD - 56.01	8-48
2. Rapport d'activités 2018	Délibérations n° QCD- 56.02	49
3. Demande de subvention-animation LEADER 2019	Délibérations n° QCD- 56.03	50
4. Demande de subvention- animation du Conseil de développement	Délibérations n° QCD- 56.04	51
5. Demande de subvention-ingénierie territoriale 2019	Délibérations n° QCD- 56.05	52-53
6. Demande de subvention- animation FEAMP 2019	Délibérations n° QCD- 56.06	54
7. Breizh Cop- SRADDET	Note d'information	55-59
8. Fusion AOCD/QCD : AG extraordinaire 20 mai 2019	Note d'information	60
9. Salon Breizh Transition	Note d'information	61
10. Questions diverses		

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale–15 avril 2019

Délibération QCD 56.01

Approbation des comptes 2018 et affectation du résultat

Les comptes 2018 de Quimper Cornouaille Développement soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale se traduisent par un bilan de 1 753 773 € et un compte de résultat dégageant **un résultat d'exercice de 115 658 €**, à raison de 2 165 733 € de produits pour 2 050 075 € de charges.

Ils se présentent comme suit :

BILAN			
immobilisations	153 052	résultat d'exercice	115 658
créances usagers & rattachements	606 105	reports et réserves	1 315 262
autre actif circulant	37 391	subv invest à rapporter	371
disponibilités	957 226	dettes d'exploitation	322 483
Total actif	1 753 773	Total passif	1 753 773

COMPTE DE RESULTAT			
salaires et charges	1 312 404	prestations	12 707
personnel m-a-d	46 149	subventions et cotis.	2 120 137
charges de gestion	669 858	autres produits	131
dota.amort.prov.	21 555	repr amort, tr. Ch	22 639
charges fin except	109	produits fin & .except.	10 119
Total charges	2 050 075	Total produits	2 165 733

Résultat:	115 658
------------------	----------------

1. Analyse du bilan

Actif :

➤ **Immobilisations : 153 052 €**

Le compte des immobilisations a doublé par rapport à l'exercice précédent. L'actif est principalement constitué des immobilisations en cours liées aux frais d'études du pôle interconsulaire de Cuzon (112 894 €).

➤ **Comptes de créances usagers & rattachements : 606 105 €**

Sur la base du principe que *seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice*, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) atteint 606 105 € au 31 décembre 2018. Il comprend :

- des contributions d'EPCI au service CEP pour 38 585 €
- la plupart des subventions de l'année 2018 sur lesquelles seuls des acomptes ont été perçus.
- Des subventions sur années antérieures qui n'avaient pas pu être rattachées aux exercices précédents, notamment la subvention régionale sur la stratégie d'attractivité, proportionnelle aux dépenses réalisées en 2017-2018 (177 949 €) et la subvention Leader 2016-2017 (94 143 €)

➤ **Autre actif circulant : 37 391 €**

Il s'agit du solde de taxe sur les salaires (25 817 €) et des charges constatées d'avance en particulier sur les contrats annuels de maintenance informatique (11 574 €)

➤ **Disponibilités : 957 226 €**

La trésorerie, bien qu'affectée par la situation du compte de créances et par les dépenses de frais d'études du pôle interconsulaire réalisées en 2018 (112 894 €) reste favorable.

Passif :

➤ **Reports et réserves : 1 315 262 €**

Les fonds propres ont été peu impactés par le résultat de l'exercice 2017 (1%). Ils se chiffrent à 1 315 262 € avant l'affectation du résultat 2018.

➤ **Dettes d'exploitation : 322 483 €**

Elles comprennent les dettes fiscales et sociales (112 970 €), les dettes fournisseurs (144 767 €) et les factures non parvenues (64 745 €). Les dettes fournisseurs, qui sont en hausse de 53 % par rapport à 2017, sont imputables aux arrêtés effectués au 31 décembre par les partenaires sur des actions communes : CMA (Cuzon), CCI (actions tourisme), Technopole (ialys) et AOCD (facturation de mise à disposition de personnel et refacturations correspondant à des subventions régionales communes sur la destination touristique)

2. Analyse du compte de résultat

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue assez nettement par rapport à 2017 : les charges diminuent de 8 % et les produits de 2 %.

A. Les charges

	exercice	exercice	Evo. 2017-2018	
	2017	2018	en k€	en %
salaires et charges	1 508 846	1 312 404	- 196 442	-13%
personnel m-a-d	32 111	46 149	14 038	44%
charges de gestion	644 126	669 858	25 732	4%
dota.amort.prov.	22 427	21 555	- 872	-4%
charges fin.except.	11 577	109	- 11 468	-99%
Total charges:	2 219 087	2 050 075	- 169 012	-8%

➤ **Salaires et charges (y compris taxe sur les salaires) de personnel propre et mis à disposition : 1 358 553 €**

Dans la perspective de la création du pôle métropolitain et tenant compte du retrait de Quimperlé Communauté, une série de dispositions avaient été mises en œuvre pour réduire les coûts. L'année 2018 a donc été marquée par :

- l'abandon de la mission précarité (janvier).
- le transfert de 3 salariés au SDEF (fin août)
- la fin du CDD de l'assistante d'accueil (début septembre)
- le départ de deux salariées en CDI (chargée de mission mer et conseillère EIE)
- la non reconduction de 2 CDD : poste de graphiste et de chargé mission pour l'attractivité

En terme d'effectifs, on comptait 29.39 etp en 2017 et 26.38 en 2018, soit une économie de 3 etp sur un an.

Au 31 décembre 2018, QCD comptait 20 CDI, 2 CDD et 2 personnes mises à disposition à temps partiel par l'A OCD (chargée de mission Leader et gestionnaire Leader/Feamp) contre une en 2017.

Au cours de l'année 2018, 3 personnes ont été recrutées en CDD pour remplir des missions temporaires. Enfin, l'agence a accueilli 3 stagiaires indemnisés au taux légal, pour une durée totale de 162 jours (391 jours en 2017).

Les mesures prises ont eu pour effet d'économiser **196 K€** sur la masse salariale entre 2017 et 2018.

Ainsi, les charges de personnel au sens large (personnel propre, personnel mis à disposition et stagiaires) reculent de 13 % par rapport à l'année 2017.

➤ **Charges de gestion : 669 858 €**

Dans les charges de gestion, on distingue :

- les frais généraux & taxes liés au fonctionnement de la structure
- les dépenses engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions

❖ **Frais généraux et taxes : 406 221 €**

Sont incluses dans ce chiffre les dépenses exceptionnelles induites par le projet de pôle métropolitain : 64 k€ pour le solde de l'étude et le séminaire de mars 2018.

Abstraction faite de cette dépense exceptionnelle, l'examen de la comptabilité analytique fait ressortir une économie de 30 K€ sur l'ensemble des frais généraux par rapport à 2017 pour 3 etp de moins, soit 10 K€/etp. En effet, compte tenu de la vigilance déjà exercée sur l'ensemble des postes de dépenses et compte tenu

des frais fixes (locaux, informatique), les marges d'économies potentielles sur les frais généraux sont désormais extrêmement réduites.

❖ **Actions engagées par les pôles : 263 745 €**

Le volume global d'actions a été légèrement supérieur à l'année 2017 (250 K€) et se décompose ainsi :

- Développement des filières : 80 600 €
 - o Ialys 15 000 € (43 500 € en 2017 mais fin de subvention régionale)
 - o Tourisme 54 600 € vs 44 400 € en 2017
 - o Maritime 11 000 € (idem 2017)

- Pôle Mt & AT : 123 000 € (88 000 € en 2017)

La démarche de stratégie d'attractivité cornouaillaise représente 112 500 € de dépenses hors ingénierie pour sa deuxième année, dans le cadre du projet subventionné par la région sur la période mars 2017-mars 2020.

Les autres actions du pôle concernent le séminaire mobilité de janvier 2018 et la plateforme mutualisée Datagences (10 500 €).

- Pôle Ingénierie de projets : 7 000 €

Les dépenses sont essentiellement imputables au Feamp, au renouvellement de la plaquette du contrat de partenariat et à l'activité du Conseil de développement.

- Pôle transition énergétique : 51 000 €

Les dépenses engagées sont au même niveau qu'en 2017 et portent sur les actions de sous-traitance (Adil pour Tyneo) et les dépenses de communication (EIE, Tyneo) et de maintenance sur la plateforme Tyneo.

- **Les dotations aux amortissements** (21 555 €) sont logiquement en légère baisse et portent toujours sur les agencements, mobiliers, matériel informatique, logiciels et Bluecar.

B. Les produits

	exercice 2017	exercice 2018	Evo. 2017-2018	
			en €	en %
prestations	4 423	12 707	8 284	187%
subventions et cotis.	2 159 382	2 120 137	- 39 245	-2%
autres produits	607	131	- 476	-78%
reprise amort, tr. Ch	24 894	22 639	- 2 255	-9%
produits fin. & except.	16 096	10 119	- 5 977	-37%
Total produits	2 205 403	2 165 733	- 39 670	-2%

Les produits sont essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations.

➤ **Prestations**

L'agence a perçu 12 700 € au titre de la facturation d'ateliers tourisme (1 400 €), d'études (6 500 €), de missions complémentaires CEP (1 400 €) et de commissions Tyneo sur travaux (3 400 €)

➤ Cotisations et subventions

Les subventions et cotisations se chiffrent à 2 120 137€

- EPCI : cotisation par habitant inchangée depuis 2014 malgré le retrait de la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay puis de Quimperlé Communauté
- Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une contribution de 794 000 €, soit l'équivalent de 7,57 €/habitant.
- Quimperlé Communauté : 14 000 € au titre de la destination touristique, 28 000 € pour le CEP et un montant non rattaché estimé à 7 400 € prévu pour Tyneo
- Etat : subvention stable pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme (91 000€)
- Communes CEP : compte tenu du transfert de l'activité au SDEF, les cotisations reçues des communes et des EPCI en 2018 (QBO et Quimperlé Communauté) ont été reversées au prorata au SDEF. La part revenant à QCD jusqu'au 31 août 2018 s'élève à 46 285 €.
- Région (557 549€) : La région est le deuxième financeur de QCD après QBO. Elle soutient régulièrement l'ingénierie et les actions de QCD sur tous les pôles : ingénierie de projets territoriaux (pays et conseil de développement pour 120 000 €), dispositif transitoire tourisme et actions touristiques partagées avec l'A OCD (48 750 €), cofinancement de l'EIE avec l'Ademe (54 000 €) subvention Tyneo à hauteur de 55 000 €, subvention Sraddet pour 20 000 €.
De plus, en 2018, suite à l'obtention de l'arrêté de subvention, la subvention dédiée au dossier de stratégie d'attractivité cornouaillaise sur 3 ans a pu être intégrée dans le résultat pour un montant de 177 949 € correspondant aux actions réalisées en 2017 et en 2018.
Enfin, en tant que co-financeur sur l'ingénierie et les actions Leader et le Feamp, et suite au déblocage des dossiers 2015-2017, ce sont 43242 € de fonds régionaux au titre du Feamp et 35482 € au titre de la filière bois qui ont pu être encaissés ou rattachés à l'exercice 2018.
- Fonds européens
Suite au déblocage en 2018 de dossiers portant sur l'ingénierie et les actions réalisées depuis 2015, **94 143 €** provenant des fonds Leader pour des actions Leader, **84 940 €** portant sur l'ingénierie et les actions du Feamp ont pu être intégrés au résultat, rattrapant ainsi 4 années de retard de subventions.
- Ademe : un soutien financier aux postes et actions portées par l'EIE (53 000 €)
- Des compléments de financements sur missions 16345 € : diagnostics des pôles aménagement et transition énergétique

Sur le montant de 360 000 € de subventions attendues sur des actions réalisées entre 2015 et 2017 qui n'avaient pas pu être intégrés aux exercices précédents, 295 000 € ont été encaissés ou rattachés en 2018. Pour autant, 130 000 € de subventions attendues sur des actions réalisées n'ont pas été rattachés à l'exercice 2018. Il s'agit de l'ingénierie Leader 2018, de la subvention Leader sur la filière bois et de la subvention ITI Feder sur la stratégie numérique de la Destination qui devraient pouvoir être intégrés sur l'exercice 2019.

➤ Reprises sur amortissements & provisions et transfert de charges : 22 639 €

Les transferts de charges concernent des contributions des partenaires sur des dépenses engagées sur des actions tourisme (A OCD, OT, CCI pour 13115 €) et des versements de l'Etat sur le poste d'assistante d'accueil et de l'Agefos PME sur des prises en charge de formations.

➤ **Produits financiers et exceptionnels : 10 119 €**

Ils comprennent un versement du SDEF pour les CEE (843 €), les intérêts financiers et une reprise de provision pour risque Urssaf (7 870 €)

Conclusion

Le résultat 2018 est positif par suite de la combinaison de plusieurs facteurs :

- Moins de dépenses par rapport au budget prévisionnel, en particulier sur la masse salariale et les actions (report)
- Plus de produits grâce à l'encaissement de subventions sur exercices antérieurs (295 k€)

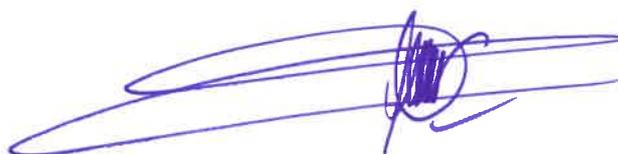
Il est proposé d'affecter le résultat 2018 en report à nouveau.

*Compte tenu de ce qui précède,
Ayant pris connaissance des états comptables,
Et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes,*

L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité :

- **Les comptes 2018 de Quimper Cornouaille Développement,**
- **Donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion,**
- **Affecte de la totalité du résultat 2018 en report à nouveau.**

Le Président
Ludovic JOLIVET





COMPTES CLOS 2010 à 2018

BILAN

	2010 (*)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
immobilisations	162 000	132 229	119 735	110 667	100 520	92 241	61 888	78 794	153 052
créances rattachées	430 536	319 379	377 826	384 422	299 893	329 438	484 548	502 637	606 105
autre actif circulant							21 395	20 884	37 391
disponibilités	459 873	638 773	698 299	921 028	1 177 831	1 239 666	984 483	1 039 141	957 226
Total actif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	1 578 244	1 661 345	1 552 314	1 641 457	1 753 773
résultat d'exercice	492 747	182 964	37 044	231 028	297 481	119 101	- 31 944	- 13 684	115 658
reports et réserves	107 759	493 271	676 235	713 278	944 307	1 241 787	1 360 889	1 328 945	1 315 262
sub invest a rapporter	54 259	76 338	53 560	37 144	22 264	15 114	693	532	371
dettes d'exploitation	397 644	337 808	429 021	434 667	314 192	285 343	218 228	317 793	322 483
prov pour charges							4 448	7 870	
Total passif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	1 578 244	1 661 345	1 552 314	1 641 457	1 753 773

COMPTE DE RESULTAT

	2010 (*)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
salaires et charges	616 421	679 242	878 035	1 006 668	1 179 840	1 075 311	1 323 144	1 508 846	1 312 404
personnel m-a-d	454 723	434 187	321 293	252 716	181 257	16 256	33 724	32 111	46 149
charges de gestion	674 604	560 793	892 393	769 370	570 442	641 887	596 515	644 126	669 858
dota.amort.prov.	28 627	41 363	42 869	47 050	34 238	25 826	23 476	22 427	21 555
charges except.	66	1 725	16 957	534	-	-	29 797	11 577	109
Total charges:	1 774 441	1 717 310	2 151 547	2 076 338	1 965 777	1 759 280	2 006 656	2 219 086	2 050 075
prestations	37 500	971	6 223	17 130	4 825	4 870	2 359	4 423	12 707
subventions et cotis.	2 106 784	1 841 899	2 147 299	2 200 915	2 233 672	1 855 106	1 941 662	2 159 382	2 120 137
autres produits	585	66	8	63	21	44	348	607	131
reprise amort, tr. Ch	16 078	23 926	2 733	3 243	3 687	7 206	13 862	24 894	22 639
produits fin. & except.	106 241	33 412	32 328	86 015	21 053	11 156	16 482	16 096	10 119
Total produits:	2 267 188	1 900 274	2 188 591	2 307 366	2 263 258	1 878 382	1 974 713	2 205 403	2 165 733
Résultat:	492 747	182 964	37 044	231 028	297 481	119 101	- 31 944	- 13 684	115 658

2010 (*) = total QCD + GIP pays de Cornouaille

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
David TRIPON

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
10 Route de l'Innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

OUEST CONSEILS QUIMPER

3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER - BREST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association Quimper Cornouaille Développement,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

.../...



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du conseil d'administration, établi selon les dispositions statutaires, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Quimper, le 1^{er} avril 2019

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GULLEMOT



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	72 287	72 062	225	1 225
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	227 859	190 077	37 783	54 102
	Immobilisations en cours	112 894		112 894	21 316
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	650		650	650	
Total I	415 191	262 139	153 052	78 794	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	606 105		606 105	502 637	
Autres créances	25 817		25 817	15 023	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	957 226		957 226	1 039 141	
Charges constatées d'avance (3)	11 574		11 574	5 861	
Total III	1 600 721		1 600 721	1 562 663	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 015 912	262 139	1 753 773	1 641 457	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	821 991	835 674
	Réserves réglementées	493 271	493 271
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	115 658	-13 684
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	371	532	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	1 431 290	1 315 793	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		7 870
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources			
Total III		7 870	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 512	167 155
	Dettes fiscales et sociales	112 970	150 638
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Instrument de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		
	Total IV	322 483	317 793
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 753 773	1 641 457

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		12 707		4 423	8 284	187,30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 771 328		1 652 146		119 182	7,21
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	22 639		24 894		-2 255	-9,06
Collectes						
Cotisations	348 809		507 236		-158 428	-31,23
Autres produits	131		607		-476	-78,48
Total I	2 155 613		2 189 307		-33 693	-1,54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	687 540		634 176		53 364	8,41
Impôts, taxes et versements assimilés	86 473		116 296		-29 823	-25,64
Salaires et traitements	895 203		1 026 378		-131 175	-12,78
Charges sociales	356 903		402 975		-46 071	-11,43
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	21 555		22 427		-872	-3,89
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	2 292		5 258		-2 966	-56,41
Total II	2 049 966		2 207 510		-157 543	-7,14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	105 647		-18 203		123 850	680,39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 245		1 152		93	8.06
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 245		1 152		93	8.06
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 245		1 152		93	8.06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	106 892		-17 051		123 943	726.91
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	844		10 335		-9 491	-91.84
Produits exceptionnels sur opérations en capital	161		161			
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 870		4 448		3 422	76.93
Total VII	8 874		14 944		-6 069	-40.62
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	109		3 707		-3 598	-97.07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			7 870		-7 870	-100.00
Total VIII	109		11 577		-11 468	-99.06
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 766		3 367		5 399	160.33
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 165 733		2 205 403		-39 670	-1.80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 050 075		2 219 086		-169 011	-7.62
Solde intermédiaire	115 658		-13 684		129 341	945.23
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	115 658		-13 684		129 341	945.23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 753 772.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 155 613.36 Euros et dégagant un excédent de 115 657.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 287		
Installations générales agencements aménagements divers	22 939		
Matériel de transport	14 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	165 309		
Emballages récupérables et divers	21 177		4 235
Immobilisations corporelles en cours	21 316		91 578
TOTAL	244 940		95 813
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	650		
TOTAL	2 150		
TOTAL GENERAL	319 378		95 813

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			72 287	72 287
Installations générales agencements aménagements divers			22 939	22 939
Matériel de transport			14 199	14 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			165 309	165 309
Emballages récupérables et divers			25 412	25 412
Immobilisations corporelles en cours			112 894	112 894
TOTAL			340 753	340 753
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières			650	650
TOTAL			2 150	2 150
TOTAL GENERAL			415 191	415 191

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	71 062	1 000		72 062
Installations générales agencements aménagements divers	6 023	3 368		9 391
Matériel de transport	9 077	2 840		11 917
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	134 349	13 323		147 672
Emballages récupérables et divers	20 073	1 024		21 097
TOTAL	169 522	20 555		190 077
TOTAL GENERAL	240 584	21 555		262 139

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 000				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 368				
Matériel de transport	2 840				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 323				
Emballages récupérables et divers	1 024				
TOTAL	20 555				
TOTAL GENERAL	21 555				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	7 870		7 870		
TOTAL	7 870		7 870		
TOTAL GENERAL	7 870		7 870		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			7 870		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	650	650	
Autres créances clients	606 105	606 105	
Divers état et autres collectivités publiques	25 817	25 817	
Charges constatées d'avance	11 574	11 574	
TOTAL	644 146	644 146	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	209 512	209 512		
Personnel et comptes rattachés	24 408	24 408		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 562	88 562		
TOTAL	322 483	322 483		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	72 287	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	606 105
Autres créances	25 817
Total	631 922

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 745
Dettes fiscales et sociales	63 579
Total	128 323

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 574
Total	11 574

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de l'association Quimper Cornouaille Développement,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Quimper, le 1^{er} avril 2019

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT



GORIOUX & ASSOCIÉS**RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 753 773 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	12 707 Euros
- Résultat net comptable,	115 658 Euros

Fait à QUIMPER
Le 06/03/2019

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

10 Route de l'innovation

CS 40002

29000 QUIMPER

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à QUIMPER

Le

Jérémy LE LOUPP

Responsable de mission

Pierre-Marie GORIOUX

Expert-Comptable diplômé

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 à 10
- <i>Annexe</i>	11 à 14

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
10 Route de l'innovation
CS 40002
29000 QUIMPER

pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 753 773 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	12 707 Euros
- Résultat net comptable,	115 658 Euros

Fait à QUIMPER
Le 06/03/2019

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé

COMPTES ANNUELS

SAS GORIOUX & ASSOCIES

11 Rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	72 287	72 062	225	1 225
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	227 859	190 077	37 783	54 102
	Immobilisations en cours	112 894		112 894	21 316
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	650		650	650	
Total I	415 191	262 139	153 052	78 794	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	606 105		606 105	502 637
Autres créances	25 817		25 817	15 023	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	957 226		957 226	1 039 141	
Charges constatées d'avance (3)	11 574		11 574	5 861	
Total III	1 600 721		1 600 721	1 562 663	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 015 912	262 139	1 753 773	1 641 457	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

34) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	821 991	835 674
	Report à nouveau	493 271	493 271
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	115 658	-13 684
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	371	532	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	1 431 290	1 315 793	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		7 870
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III		7 870	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 512	167 155
	Dettes fiscales et sociales	112 970	150 638
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	
Total IV	322 483	317 793	
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 753 773	1 641 457	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes débiteurs de banques

322 483

317 793

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		12 707		4 423	8 284	187.30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 771 328		1 652 146		119 182	7.21
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	22 639		24 894		-2 255	-9.06
Collectes						
Cotisations	348 809		507 236		-158 428	-31.23
Autres produits	131		607		-476	-78.48
Total I	2 155 613		2 189 307		-33 693	-1.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	687 540		634 176		53 364	8.41
Impôts, taxes et versements assimilés	86 473		116 296		-29 823	-25.64
Salaires et traitements	895 203		1 026 378		-131 175	-12.78
Charges sociales	356 903		402 975		-46 071	-11.43
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	21 555		22 427		-872	-3.89
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	2 292		5 258		-2 966	-56.41
Total II	2 049 966		2 207 510		-157 543	-7.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	105 647		-18 203		123 850	680.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 245		1 152		93	8.06
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 245		1 152		93	8.06
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 245		1 152		93	8.06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	106 892		-17 051		123 943	726.91
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	844		10 335		-9 491	-91.84
Produits exceptionnels sur opérations en capital	161		161			
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 870		4 448		3 422	76.93
Total VII	8 874		14 944		-6 069	-40.62
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	109		3 707		-3 598	-97.07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			7 870		-7 870	-100.00
Total VIII	109		11 577		-11 468	-99.06
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 766		3 367		5 399	160.33
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 165 733		2 205 403		-39 670	-1.80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 050 075		2 219 086		-169 011	-7.62
Solde intermédiaire	115 658		-13 684		129 341	945.23
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	115 658		-13 684		129 341	945.23

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	225	1 225
Concessions, brevets, licences	50 299	50 299
Logiciel documentaire	21 988	21 988
Amort. : logiciels	-50 074	-49 073
Amort. : logiciel documentaire	-21 988	-21 988
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 783	54 102
Agencement	22 939	22 939
Matériel de transport	14 199	14 199
Matériel de bureau et infor.	102 546	102 546
Mobilier	62 763	62 763
Autres immobilisations corp.	25 412	21 177
Amort. : agencements	-9 391	-6 023
Amort. : matériel de transport	-11 917	-9 077
Amort. : matériel de bureau	-87 577	-75 848
Amort. : mobilier	-60 095	-58 501
Amort. : autres immos corp.	-21 097	-20 073
IMMOBILISATIONS EN COURS	112 894	21 316
Immobilisations en cours	112 894	21 316
AUTRES PARTICIPATIONS	1 500	1 500
Prise de participation	1 500	1 500
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	650	650
Dépôt de garantie	650	650
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	153 052	78 794
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	606 105	502 637
Clients : factures à établir	606 105	502 637
AUTRES CREANCES	25 817	15 023
Etat : produits à recevoir	25 817	15 023
DISPONIBILITES	957 226	1 039 141
Livret a	79 156	78 566
Crédit agricole	74 907	38 067
Livret	803 164	922 508
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 574	5 861
Charges constatées d'avance	11 574	5 861
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 600 721	1 562 663
TOTAL GENERAL	1 753 773	1 641 457

PV CA/AG 15/04/2019

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
AUTRES RESERVES	821 991	835 674
Reserves associatives	821 991	835 674
REPORT A NOUVEAU	493 271	493 271
Report à nouveau	493 271	493 271
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	115 658	-13 684
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	371	532
Subventions d'investissement	100 000	100 000
Quote part subv. virée rltat	-99 629	-99 468
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 431 290	1 315 793
PROVISIONS POUR CHARGES		7 870
Provisions pour remise en etat		7 870
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		7 870
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	209 512	167 155
Fournisseurs	144 767	94 402
Fournisseurs : fact. non parv.	64 745	72 753
DETTES FISCALES ET SOCIALES	112 970	150 638
Personnel : charges à payer	24 408	39 413
Urssaf	31 626	39 916
Ag2r	570	
April	12 232	12 917
Ircantec	4 964	3 430
Agessa		25
Org. sociaux : charges à payer	39 170	54 937
TOTAL DETTES	322 483	317 793
TOTAL GENERAL	1 753 773	1 641 457

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	12 707	4 423	8 284	187.30
Prestations de services	12 707	4 423	8 284	187.30
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 771 328	1 652 146	119 182	7.21
Subventions etat	90 010	92 472	-2 462	-2.66
Subventions région	557 549	483 878	73 671	15.23
Subventions département		20 000	-20 000	NS
Subventions epci	30 345	36 272	-5 927	-16.34
Subventions qbo	794 000	791 500	2 500	0.32
Subventions symescoto	60 000	60 000		
Subventions autres	186 134	40 125	146 009	363.88
Subventions ademe	53 291	127 900	-74 609	-58.33
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	22 639	24 894	-2 255	-9.06
Transfert de charges	19 171	21 444	-2 273	-10.60
Avantage en nature véhicule	3 468	3 450	18	0.53
COTISATIONS	348 809	507 236	-158 428	-31.23
Cotisations adhérents	302 524	399 801	-97 278	-24.33
Cotisations communes cep	46 285	107 435	-61 150	-56.92
AUTRES PRODUITS	131	607	-476	-78.48
Produits div. de gestion cour.	131	607	-476	-78.48
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 155 613	2 189 307	-33 693	-1.54
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	687 540	634 176	53 364	8.41
Carburant	4 797	6 023	-1 226	-20.35
Edf	11 266	9 921	1 345	13.55
Fourn entretien et petit équip	526	993	-467	-47.01
Fournitures administratives	4 889	7 422	-2 534	-34.14
Fournitures diverses	5 101	7 990	-2 890	-36.17
Sous traitance	245 289	182 440	62 849	34.45
Location : Bd de Creach Gwen	116 147	114 469	1 678	1.47
Location salles	9 772	6 277	3 495	55.69
Locations : véhicule	14 166	14 015	151	1.08
Locations : matériel	8 425	6 362	2 063	32.44
Charges locatives	6 912	6 912		
Entretien locaux	8 299	8 299		
Entretien et réparations	5 393	784	4 608	587.57
Maintenance : copieurs	7 541	9 498	-1 957	-20.60
Maintenance : infogérance	6 768	912	5 856	642.11
Maintenance : sites & log.	14 739	13 867	872	6.29
Maintenance : téléphonie	654	638	16	2.51
Convention informatique	20 013	21 150	-1 138	-5.38
Maintenance autres	101	98	3	2.95
Entretien : divers	180	186	-6	-3.17
Assurances	5 466	5 441	25	0.45
Etudes et recherches	3 000	34 140	-31 140	-91.21
Formations	864	4 300	-3 436	-79.92
Documentation générale	3 511	5 235	-1 724	-32.93
Doc statistique	1 834	256	1 578	616.41
Frais de colloque	2 928	2 948	-20	-0.69
Personnel mis à disposition	46 149	32 111	14 038	43.72
Honoraires : comptables	3 888	3 816	72	1.89

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Honoraires : social	9 286		11 928		-2 642	-22.15
Honoraires : cac	5 298		5 664		-366	-6.46
Honoraires : divers	5 108		3 849		1 259	32.71
Site internet	9 437		12 173		-2 736	-22.48
Annonces et insertions	5 120		2 346		2 774	118.23
Foires et expositions	795				795	
Cadeaux	469		510		-40	-7.94
Catalogues et imprimés	12 624		89		12 535	NS
Supports de communication	7 654		9 026		-1 373	-15.21
Cartes	607		99		508	512.18
Publications	4 611		16 450		-11 839	-71.97
Divers	600				600	
Frais de déplacement	13 403		19 751		-6 348	-32.14
Frais de mission & inscription	564				564	
Réceptions et frais de séjour	10 555		8 540		2 014	23.59
Plateaux repas	1 036		2 376		-1 340	-56.39
Frais postaux	10 291		9 827		464	4.72
Téléphone fixe	3 158		1 714		1 444	84.24
Téléphone mobile	4 138		2 945		1 193	40.52
Assistance tel mobiles	120		120			
Liaisons informatiques	7 088		6 283		805	12.82
Mailchuimp	59				59	
Services bancaires	63		70		-7	-10.36
Cotisations	15 699		11 311		4 389	38.80
Frais divers			2 601		-2 601	NS
Frais de recrutement personnel	1 140				1 140	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	86 473		116 296		-29 823	-25.64
Taxe : sur les salaires	60 298		79 493		-19 195	-24.15
Taxe : formation continue	11 394		22 672		-11 278	-49.74
Investissements constructions	3 974		3 335		640	19.18
Taxe foncière	10 642		10 633		9	0.09
Taxe : divers	165		164		1	0.49
SALAIRES ET TRAITEMENTS	895 203		1 026 378		-131 175	-12.78
Salaires : bruts	883 604		995 753		-112 149	-11.26
Salaires : congés payés	-15 004		6 040		-21 044	NS
Salaires : prime de transport	108		474		-366	-77.16
Indemnité Velo	508		721		-212	-29.45
Indemnités de rupture conventi	3 976				3 976	
Avantage en nature véhicule	3 468		3 450		18	0.53
Chèques déjeuners	18 873		24 257		-5 384	-22.20
Indemnités journalieres	-331		-5		-326	NS
Indemnités prévoyance April			-4 311		4 311	100.00
CHARGES SOCIALES	356 903		402 975		-46 071	-11.43
Cotisations : urssaf	282 716		311 158		-28 442	-9.14
Cotisations : retraite et prév	77 201		84 784		-7 583	-8.94
Cotisations : sur congés payés	-7 065		2 906		-9 971	NS
Agessa			83		-83	NS
Cotisations : med. du travail	2 901		2 544		357	14.03
Autres charges de personnel	1 150		1 500		-350	-23.33

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	21 555	22 427	-872	-3.89
Dot. amort. des immo. incorp.		3 080	-3 080	NS
Dot. amort. des immo. corp.	21 555	19 347	2 208	11.41
AUTRES CHARGES	2 292	5 258	-2 966	-56.41
Redevances licences, marques	1 775	2 839	-1 064	-37.48
Droits d'auteur	513	2 191	-1 678	-76.60
Charges div. de gestion cour.	4	227	-223	-98.03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 049 966	2 207 510	-157 543	-7.14
RESULTAT D'EXPLOITATION	105 647	-18 203	123 850	680.39
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 245	1 152	93	8.06
Autres produits financiers	1 245	1 152	93	8.06
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 245	1 152	93	8.06
RESULTAT FINANCIER	1 245	1 152	93	8.06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	106 892	-17 051	123 943	726.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	844	10 335	-9 491	-91.84
Autres produits except.	844	10 335	-9 491	-91.84
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	161	161		
Qp de subv. virée au résultat	161	161		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	7 870	4 448	3 422	76.93
Reprises prov. except.	7 870	4 448	3 422	76.93
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 874	14 944	-6 069	-40.62
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	109	3 707	-3 598	-97.07
Pénalités et amendes	109		109	
Autres charges exceptionnelles		3 707	-3 707	NS
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		7 870	-7 870	-100.00
Dot. prov. pour charges except		7 870	-7 870	NS
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	109	11 577	-11 468	-99.06
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 766	3 367	5 399	160.33
TOTAL PRODUITS	2 165 733	2 205 403	-39 670	-1.80
TOTAL DES CHARGES	2 050 075	2 219 086	-169 011	-7.62
SOLDE INTERMEDIAIRE	115 658	-13 684	129 341	945.23
EXCEDENTS OU DEFICITS	115 658	-13 684	129 341	945.23

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

SAS GORIOUX & ASSOCIES
11 Rue Félix Le Dantec
CS 82004
29000 QUIMPER
02.98.55.27.48

ANNEXE**SOMMAIRE**

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Autres immobilisations incorporelles	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 753 772.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 155 613.36 Euros et dégageant un excédent de 115 657.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 287		
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements divers	22 939		
Matériel de transport	14 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	165 309		
Emballages récupérables et divers	21 177		4 235
Immobilisations corporelles en cours	21 316		91 578
TOTAL	244 940		95 813
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	650		
TOTAL	2 150		
TOTAL GENERAL	319 378		95 813

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			72 287	72 287
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			22 939	22 939
Matériel de transport			14 199	14 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			165 309	165 309
Emballages récupérables et divers			25 412	25 412
Immobilisations corporelles en cours			112 894	112 894
TOTAL			340 753	340 753
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières			650	650
TOTAL			2 150	2 150
TOTAL GENERAL			415 191	415 191

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	71 062	1 000		72 062
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers	6 023	3 368		9 391
Matériel de transport	9 077	2 840		11 917
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	134 349	13 323		147 672
Emballages récupérables et divers	20 073	1 024		21 097
TOTAL	169 522	20 555		190 077
TOTAL GENERAL	240 584	21 555		262 139

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 000				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 368				
Matériel de transport	2 840				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 323				
Emballages récupérables et divers	1 024				
TOTAL	20 555				
TOTAL GENERAL	21 555				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	7 870		7 870		
TOTAL	7 870		7 870		
TOTAL GENERAL	7 870		7 870		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			7 870		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	650	650	
Autres créances clients	606 105	606 105	
Divers état et autres collectivités publiques	25 817	25 817	
Charges constatées d'avance	11 574	11 574	
TOTAL	644 146	644 146	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	209 512	209 512		
Personnel et comptes rattachés	24 408	24 408		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 562	88 562		
TOTAL	322 483	322 483		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	72 287	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	606 105
Autres créances	25 817
Total	631 922

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 745
Dettes fiscales et sociales	63 579
Total	128 323

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 574
Total	11 574

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale–15 avril 2019

Délibération QCD 56.02

Rapport d'activités 2018

Rapport présenté sur table.

Le bilan 2018 souligne l'ensemble des travaux qui ont portés sur la création du Pôle métropolitain.

Parmi les opérations menées en 2018, on retient la stratégie d'attractivité et le portage de la Destination touristique Quimper Cornouaille.

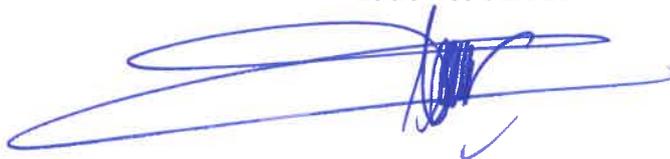
En 2017, un ensemble d'engagements avaient été pris pour diminuer les charges et gagner en lisibilité, ce qui a conduit en 2018 au transfert des 3 conseillers CEP au SDEF (début septembre).

Une série d'évènements ont marqué la vie de l'agence. Ils figurent en page 4 (illustrations) du rapport.

Concernant le programme partenarial 2019, il a été présenté lors du dernier Conseil d'administration. Il est prévu que l'accent soit mis sur la stratégie d'attractivité et la coordination de la Destination touristique Quimper Cornouaille.

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le rapport d'activités 2018.

Le Président
Ludovic JOLIVET



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale – 15 avril 2019

Délibération QCD 56.03

Fonctionnement animation LEADER 2019

Demande de subvention : 87 322.75 €

Rappel

Par courrier du 21 avril 2015, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à compter de cette date, à porter un programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire est d'un montant de 1 905 877 € de FEADER.

25% de cette enveloppe sont réservés au fonctionnement-animation du programme. Les dépenses engagées dans ce cadre, sont finançables à hauteur de 80% par la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne. La subvention est à solliciter annuellement.

Contexte

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de Quimper Cornouaille Développement à 0,4 ETP, et par une chargée de mission mise à disposition par l'AOCN à 0,6 ETP. Dans le cadre du projet de fusion AOCN/QCD, l'animatrice et la gestionnaire mise à disposition par l'AOCN intégreront les effectifs de QCD courant 2019. Leur temps dédié au programme LEADER sera progressivement augmenté pour atteindre un temps plein pour l'animatrice, et un 0,65 ETP pour la gestionnaire (0,35 ETP étant dédié au FEAMP).

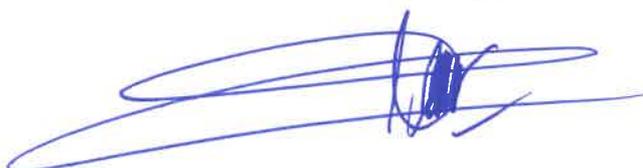
Le montant global de FEADER, sollicité dans le cadre de la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2019, est de 87 322.75 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	92 220,38 €	FEADER (80%)	87 322.75€
Frais de structure (15% frais personnels)	13 833,06 €		
Frais de déplacement (y compris pour la coopération UE)	2 000 €	Autofinancement (20%)	21 830,68 €
Evènement	500 €		
Adhésion LEADER France	600 €		
TOTAL	109 153,44€	TOTAL	109 153.44 €

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité :

- le plan de financement,
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant.

Le Président
Ludovic JOLIVET



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale – 15 avril 2019

Délibération QCD 56.04

Financement du poste animation Conseil de développement 2019 : 22 366,40€

Rappel

Dans le cadre de ses dispositifs de soutien à l'ingénierie territoriale, la Région garantit une enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de développement. Les Pays peuvent donc solliciter cette enveloppe de soutien à l'animation des Conseils de développement, dans la limite des 25 000 €, la subvention devant représenter au maximum 80 % des dépenses présentées.

Contexte

L'Assemblée plénière du Conseil de développement de Cornouaille a été renouvelée fin 2017, et son bureau recomposé en janvier 2018. Il compte aujourd'hui 61 membres, dont un tiers de nouveaux. Suite à son assemblée plénière de février 2019, les membres ont validé la poursuite des travaux sur la mobilité et la mise en place d'un groupe de travail sur la stratégie d'attractivité pour la Cornouaille. Les membres continueront à suivre le contrat de partenariat et à participer aux travaux du réseau des Conseils de développement breton.

Afin d'assurer son animation, une chargée de mission est affectée à 0,4 ETP de son temps au Conseil de développement, soit 50% d'un 80%.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de 22 366.40€ pour le financement 2019 du poste d'animateur, ainsi que pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

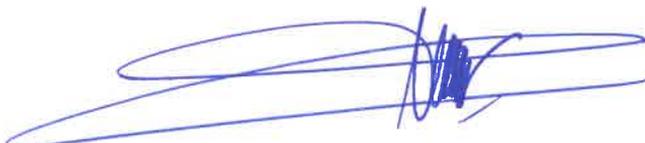
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2019		Recettes 2019	
Salaire	21 070 €	Région	22 366.40 €
Frais de structure	3160 €	Autofinancement	5591.60 €
Adhésion réseau des CD bretons	850 €		
Communication	78 €		
Évènements/réceptions	2000 €		
Frais de déplacements	800 €		
Total	27 958€	Total	27 958 €

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité:

- le plan de financement présenté ci-dessus;
- Autorise le Président à solliciter la subvention.

Le Président
Ludovic JOLIVET



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale–15 avril 2019

Délibération QCD 56.05

Ingénierie Pays 2019 : Demande de subvention régionale 99 927 €

Contexte

Conformément au choix opéré en 2010 par les élus cornouillais, la gestion du Pays de Cornouaille est assurée, depuis 2011, par Quimper Cornouaille Développement, outil d'études et de conduite partagée des stratégies territoriales à l'échelle cornouillaise. L'agence porte ainsi, outre ses missions de développement économique et d'agence d'urbanisme, celles de Pays touristique, d'agence locale d'énergie et de conduite du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille.

L'ingénierie du Pays de Cornouaille est identifiée, à partir des postes et activités spécifiquement affectés à cette fonction, elle s'appuie également sur l'ensemble de la structure, des compétences et des travaux de l'agence dans ses différents domaines de développement territorial.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

La mission Pays portée au sein de Quimper Cornouaille Développement est gérée par le Pôle Ingénierie de projets mobilise 7 personnes : la responsable du Pôle en charge de la coordination du contrat de partenariat, une assistante/gestionnaire volet Région, deux chargées de mission LEADER et Conseil de développement, une chargée de mission DLAL FEAMP, une gestionnaire fonds européens ainsi qu' à titre partiel, la chargée de comptabilité-gestion de la structure. Leur travail s'appuie largement sur les moyens généraux de la structure : disposition de l'ensemble des travaux réalisés et données collectées, contributions du Pôle ressource et de l'ensemble des équipes sur publications, communication et événementiels.

Pour l'année 2019, la subvention régionale portera sur le financement des postes de responsable du Pôle Ingénierie de projet à 80% et assistante à 100% ainsi qu'un montant forfaitaire du poste de comptabilité/gestion de QCD. Ce financement participera à la mise en œuvre du contrat de partenariat, l'organisation des comités uniques de programmation et l'instruction des dossiers. La balance des autres postes est financée à 80%.

A l'échelle du Pays de Cornouaille, grand et multipolaire, le travail est nécessairement mené en réseau, principalement avec les EPCI, le Conseil de développement, mais aussi avec l'ensemble des acteurs susceptibles de s'impliquer dans le projet et les programmations territoriales.

Programme de travail 2019

Le programme de travail de l'année 2019 se compose de :

- La mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille ;
- L'Instruction des dossiers de demandes de subvention liés à la contractualisation (volet Région et ITI Feder) ;
- L'accompagnement des porteurs de projets (appui technique, administratif) ;
- L'organisation et l'animation du Comité Unique de Programmation (CUP) ;
- Le management des postes liés à la contractualisation ;
- L'articulation avec le Conseil de développement ;
- L'organisation d'événements et la communication autour du Contrat de Partenariat.

Le budget afférent se détaille comme suit :

Budget ingénierie contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille 2019		
Frais de personnel (brut annuel + charges + taxe salaires)		
Responsable du Pôle Ingénierie de projets	53 500 €	
Secrétariat	36 000 €	
Compta/gestion/RH	17 510 €	
Frais généraux (locaux, structure, déplacements...)	16 051 €	
Communication	2 000 €	
Total des charges	125 061 €	
Région – Contrat de partenariat / Ingénierie	99 927 €	79.9 %
Autofinancement QCD	25 134 €	20.1 %
Total des financements	125 061 €	

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le plan de financement et autorise le Président à solliciter la subvention régionale afférente

Le Président
Ludovic JOLIVET

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale – 15 avril 2019

Délibération QCD 56.06

Programme DLAL du FEAMP Demande de subvention-Fonctionnement animation : 64 362,77 €

Rappel

L'enveloppe attribuée au territoire, d'un montant de 1 191 754 €, a été notifiée le 22 mai 2015. Par courrier du 8 août 2016, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à porter le programme DLAL du FEAMP à compter de cette date, pour la période 2014-2020.

Contexte

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de Quimper Cornouaille Développement à temps plein. Sa gestion sera assurée en 2019 par un ETP partagé avec le programme LEADER, avec une montée en charge progressive à partir du premier semestre 2019.

Le montant global de FEAMP et des crédits régionaux sollicités dans le cadre de la sous-mesure 62d du programme du DLAL FEAMP pour l'année 2019 est de 64 362,77 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges (animatrice 1 ETP)	52 500 €	FEAMP (50%)	40 226,73 €
Salaires et charges (gestionnaire 0,26 ETP)	10 503 €		
Total salaires et charges	63 003 €		
Total frais de structure (15%)	9 450,45 €	Région (30%)	24 136,04 €
Frais de déplacement	2 000,00 €		
Frais de mission et inscription	1 000,00 €		
Communication	2 000,00 €	Autofinancement (20%)	16 090,69 €
Événements	3 000,00 €		
Total autres frais	8 000,00 €		
Total	80 453,45 €	Total	80 453,45 €

Le Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le projet et le plan de financement, et autorise le Président à solliciter la subvention.

Le Président
Ludovic JOLIVET



BREIZH COP-SRADDET: Objectifs prioritaires et territoires d'engagements

Rappel

Pour bâtir son futur « Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET), la Région Bretagne a initié en 2018, une large consultation « la Breizh Cop » en vue de recueillir les ambitions et les priorités formulées par l'ensemble des acteurs tant économiques que sociaux.

Dans le document « Appel à engagements des collectivités », on retrouve une liste de 38 objectifs répartis en cinq axes. Ces différents objectifs sont la traduction des remontées du terrain.

Contexte

La Région Bretagne fait appel aux différents territoires dont la Cornouaille pour identifier les objectifs qui au regard des acteurs locaux seraient prioritaires. Récemment, une réunion organisée par la Région Bretagne et animée par Laurence Fortin, Vice-Présidente aménagement territorial à la Région Bretagne, a permis de faire le point sur les attendus et le calendrier régional.

Ainsi, pour fin avril-mi-mai, chaque territoire (Pays, EPCI) devra avoir fait remonter ses objectifs prioritaires, spécifié par objectif la nature de ses engagements et précisé la maille (EPCI, Pays) la mieux adaptée pour déployer l'objectif retenu.

Ces différentes remontées permettront à la région Bretagne **d'organiser le 7 juin prochain, à St Brieux**, une rencontre où sera présentée le recueil de l'ensemble des objectifs et des engagements proposés.

En Cornouaille

A l'instar des autres territoires Bretons, chaque EPCI de Cornouaille a reçu la documentation relative à la Breizh Cop et a été invité à faire connaître ses priorités en terme d'objectifs et d'engagements. Plutôt que d'organiser une manifestation dédiée à réunir l'ensemble des acteurs, pour établir les objectifs prioritaires, il a été proposé aux Présidents d'EPCI qui le souhaitent de traiter ce point lors d'une instance déjà programmée (Bureau, conseil, commissions...) et au besoin de se faire accompagner par un collaborateur de QCD.

Une seconde attente de la Région concerne l'objectif n°32, à savoir le choix global de la maille de territoire la plus à même de porter les opérations qui seront déclinées par la Région. Les différents travaux et réflexions menés en vue de la création du Pôle métropolitain, confère une longueur d'avance à notre territoire cornouaillais, à savoir que la maille la plus adaptée pour porter les politiques globales de développement est l'échelle actuelle des 7 EPCI. (voir annexe ci-jointe)

Les enjeux sont importants. Les EPCI qui le souhaitent peuvent avoir recours à QCD afin de rappeler le contexte et de les accompagner dans la priorisation des choix.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

Position cornouaillaise vis-à-vis de l'armature de projets

Objectif n°32 : « Conforter une armature territoriale au service d'un double enjeu, de l'attractivité et de la solidarité »

À la fois lieu de réflexion et territoire de projet, la Cornouaille bénéficie d'une entité historique reconnue pour sa culture et ses lieux d'exception.

Constitués autour de 7 EPCI, les élus de Cornouaille se sont engagés de façon solidaire à initier et soutenir de multiples opérations de développement au premier rang duquel figure la stratégie d'attractivité, la Destination touristique, la mobilité, la transition numérique ainsi que la recherche et l'innovation propre aux filières agri/agro et maritime.

La Cornouaille, avec près de 300 000 habitants et Quimper comme ville centre, présente non seulement un réel bassin de vie, mais la bonne échelle pour exercer la cohérence et la solidarité nécessaire à un développement égalitaire de ses territoires. Le rapprochement des 3 Scot fait d'ailleurs partie des projets visant à doter le territoire d'un même schéma de cohérence.

Les travaux engagés en 2017 et 2018 visant à terme la création d'un Pôle Métropolitain Quimper Cornouaille à l'échelle des 7 EPCI a permis d'identifier les missions de même que les compétences devant être mutualisées aux bénéfices de l'ensemble des Cornouaillais.

Les grands principes qui conduisent les présidents d'EPCI de Cornouaille à favoriser un développement équilibré du territoire cornouaillais sont du même esprit que ceux issus de la Breizh Cop et milite en faveur d'une armature qui couvre les 7 EPCI.

Les principes fondateurs :

➤ La performance :

- Le contrat de partenariat signé entre la Région Bretagne et les 7 EPCI de Cornouaille, par le biais de Quimper Cornouaille Développement garantit un échange entre les différents EPCI à travers la concertation, l'échange et la définition de priorités pour l'ensemble du territoire cornouaillais.

-Quimper Cornouaille Développement est signataire de la Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne signée en 2014. L'agence participe à son application et la diffusion de ses principes par ses travaux sur les questions foncières, notamment au service des EPCI membres. Elle sensibilise les élus cornouaillais en mettant en place des outils opérationnels, notamment les référentiels fonciers. Ces outils identifient le gisement foncier mutable dans les zones agglomérées.

Sur les questions foncières, QCD est l'un des premiers territoires à avoir mis en œuvre un observatoire des zones d'activités économiques en lien avec la CCI, dans l'optique d'identifier plus précisément les besoins des entreprises en matière de foncier et de limiter l'impact de la consommation foncière.

QCD a accompagné avec les agences d'urbanisme de Bretagne, l'Établissement Public Foncier (EPCF) pour la réalisation des diagnostics EPCI, lui permettant de signer des conventions avec les collectivités bretonnes.

En 2017, partant du constat que de nombreux travaux liés à l'aménagement doivent être réalisés à l'échelle bretonne, l'agence a été l'un des membres fondateurs de la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne. Cette structure permet de répondre plus rapidement et de manière coordonnée aux sollicitations des acteurs régionaux.

- La prise en compte des attentes des habitants

-La constitution du pays de Cornouaille s'est formalisée sur la base d'une charte de territoire, validée dès 1999, avec un fort soutien de la société civile qui a ensuite abouti à la composition du Conseil de développement. À cette occasion de nombreuses réunions et séminaires associant élus et société civile ont été organisés.

La charte a ensuite été revisitée et actualisée en 2012-2013 via l'étude prospective Cornouaille 2030 qui a été largement présentée aux acteurs et partenaires du territoire (séminaire, rencontres dans les EPCI, rencontres des élus régionaux, départementaux, présentation et avis du conseil de développement, etc.). Afin d'associer la population à cette démarche Cornouaille 2030, une page Facebook a été ouverte pour recueillir les avis, des insertions dans la presse régionale quotidienne ont également été largement diffusées.

-Afin d'accompagner les politiques des EPCI, QCD les accompagne tant dans leur diagnostic de territoire que dans l'élaboration de leur stratégie. QCD réalise pour leur compte l'élaboration de leur projet de territoire et leur stratégie de développement économique en s'appuyant sur des données quantitatives (issues des observatoires de l'habitat, de l'économie et de la socio-démographie) en mobilisant les acteurs territoriaux et les habitants sensibles à la question des politiques publiques.

Ces démarches s'appuient sur une connaissance fine du territoire et des enjeux lié à l'ensemble des domaines liés à l'aménagement du territoire : habitat, foncier, économie, culture, vie associative, santé, environnement... Cette approche transversale participe à une meilleure diffusion de la connaissance des enjeux territoriaux en direction des participants aux démarches collaboratives.

➤ La solidarité

- Dans le cadre du contrat de partenariat, plusieurs projets font l'objet de coopération avec les autres pays finistériens.

Les équipes des différents pays bretons se rencontrent régulièrement et collaborent sur leurs pratiques à la faveur des réunions régionales mais aussi dans le cadre de d'autres réseaux professionnels suivant les filières. Exemples de collaborations: Brest et le campus de la mer, Lorient et le nautisme.

Par l'élaboration des politiques de l'habitat des EPCI, QCD permet au nom de l'ensemble du territoire une prise en compte des attentes des collectivités et des acteurs de l'habitat. En menant un travail de réflexion depuis 2012 sur la sensibilisation de tous les EPCI cornouaillais aux questions d'habitat, l'agence a permis d'élaborer une politique cohérente en adaptant les moyens alloués à ces questions. Depuis sa création QCD a assisté les EPCI dans l'élaboration de 12 programmes locaux de l'habitat (démarche sur 2 ans pour rédiger le diagnostic, rédiger les orientations et le plan d'action). Les élus des EPCI sont par ailleurs sensibilisés à la question de l'habitat social et abordable répondant aux besoins des populations résidentes sur place.

Entendu que plusieurs EPCI se sont engagés sur la base du volontariat, leur démarche est saluée par les instances régionales, notamment lors des comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Dans le domaine de l'urbanisme commercial, QCD a permis de développer une vision commune de l'aménagement commercial, notamment en élaborant un document d'aménagement commercial (DAC) dès 2010. Cet outil a ainsi servi aux syndicats en charge de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) d'unifier leurs règles et ainsi coordonner leur politique commerciale, tant dans les centralités que dans les périphéries.

-Réseau TYNEO, porté par QCD, vise à la meilleure articulation possible entre les acteurs qui œuvrent dans la rénovation de l'habitat, et à ne pas rajouter un outil ou une structure.

L'habitat est une compétence affirmée au sein de la Cornouaille. Nombreux sont les EPCI qui s'en sont emparée et l'ont développée à l'aide d'outils de proximité avec la population. La plateforme TYNEO est l'occasion de renforcer le volet énergétique de ces politiques, et de converger vers davantage de mutualisation (mobilisation des professionnels, visibilité). Il a ainsi été souhaité que la plateforme locale de rénovation de l'habitat soit portée à l'échelle de la Cornouaille.

➤ **L'efficience**

-QCD porte l'INTERSCOT Cornouaille, permettant ainsi un dialogue renforcé entre les différents acteurs cornouillais. Cette démarche initiée dès 2010 a permis de faire collaborer les élus du territoire au travers de plus d'une trentaine de rencontres.

L'INTERSCOT permet de bénéficier d'une vision commune de l'aménagement cornouillais en élaborant des indicateurs de suivi communs. Ces indicateurs permettent d'adapter les documents d'urbanisme et de planification en fonction des évolutions réglementaires.

Dès 2014, QCD a mené une action de sensibilisation aux enjeux des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) afin de donner les clés de lecture nécessaires aux élus et techniciens cornouillais. Ce travail s'est poursuivi en participant aux groupes PLUI à l'échelle régionale.

Pour renforcer ce travail de coopération sur la donnée partagée, la Fédération des agences d'urbanisme et de développement a développé son propre outil d'observation (Datagences Bretagne) en mettant à disposition des acteurs du territoire un catalogue de données actualisées et directement exploitable. Ce projet entend renforcer l'interconnaissance des sujets liés au développement territorial à l'échelle bretonne dans le cadre de l'observatoire des territoires portés par la région Bretagne.

-Échelle de contractualisation contrat de pays/parteneriat depuis 2003

Le contrat de partenariat propose une déclinaison de fonds territorialisés régionaux et européens complémentaires pour lesquels l'ingénierie est assurée par le pays de Cornouaille/QCD.

Ce savoir-faire transposable dans un futur pôle métropolitain a été identifié comme mission mutualisée devant être transférée. Il faut rappeler la gestion du fonds LEADER, et la convention avec l'AOCD (Agence Ouest Cornouaille Développement).

Le projet de fusion entre l'AOCD et QCD mérite d'être signalé. Le but poursuivi rejoint à la fois le principe de solidarité et celui de l'efficience à savoir à disposer d'une seule et même structure permettant de porter et d'animer la politique régionale touristique.

➤ **La participation démocratique**

-La Cornouaille s'est lancée depuis 2016 dans l'élaboration d'une démarche d'attractivité ouverte aux acteurs publics et privés. Cette démarche appuyée financièrement par la Région Bretagne doit aboutir à un plan d'action partagées. Elle a mobilisé depuis son lancement plus de 500 personnes, notamment sous forme d'ateliers. Cette stratégie prend en compte les besoins de la population et doit permettre d'adapter les services dans les domaines de l'accompagnement des entreprises, de l'offre culturelle et associative, de la mobilité, de l'enseignement et de la formation et en parallèle s'appuyer sur les politiques de l'habitat élaborées par les collectivités.

Cette stratégie globale est ainsi destinée à devenir un axe majeur du développement de la Cornouaille en priorisant les sujets sur lesquels de fortes attentes se sont exprimées. Il en va de même pour le portage par QCD et l'AOCD de la stratégie de Destination touristique Quimper Cornouaille, dont les travaux et les livrables issus d'une large participation démocratique représentent un enjeu pour le territoire.

-L'animation du Conseil de développement est assurée par l'agence de même que les commissions de travail thématiques qui regroupent des professionnels et d'ex-cadres d'entreprises.

Instaurés par la loi Voynet du 25 juin 1999, les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative. Ils sont composés d'acteurs des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, et représentent la société civile d'un territoire. Lieux d'échanges et de débat. Le Conseil de développement de Cornouaille apporte une vision prospective du territoire, émet des avis et des propositions à destination des élus locaux. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoires et peut être saisi ou s'autosaisir sur tout sujet de développement territorial.

L'installation du Conseil de développement en Cornouaille remonte à juin 2000, une refonte de ses instances et de son fonctionnement a été opérée en 2014. Outil de concertation du territoire, il a ainsi contribué, et porté la voix de la société civile, dans le cadre de la démarche prospective Cornouaille 2030 et des stratégies de développement locales LEADER et DLAL FEAMP. Les travaux en cours portent sur la stratégie d'attractivité de la Cornouaille et la mobilité. Les groupes de travail mis en place sont largement ouverts aux acteurs locaux toujours dans un souci de représentativité de la société civile et de contribution pertinente pour le développement du territoire.

En Synthèse

Au regard de l'ensemble des projets, des coopérations et des principes établis entre les différents EPCI de Cornouaille, force est de constater que le périmètre aujourd'hui couvert par ces différents acteurs cornouillais représente bien la « maille » la plus à même de porter efficacement des politiques publiques.

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale – 15 avril 2019

Note d'information

Fusion AOCD/QCD: Assemblée générale extraordinaire le 20 mai de 13h30 à 14h à QCD

Rappel

Les EPCI de l'Ouest Cornouaille ont convenu de dissoudre l'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD), et de fusionner avec Quimper Cornouaille Développement (QCD). Le conseil d'administration de QCD du 18 février dernier a validé le projet de convention de fusion.

Contexte

Un comité composé de Pierre PLOUZENNEC, Roger LE GOFF, Hervé HERRY et Raynald TANTER s'est réuni le 23 janvier dernier, afin de convenir des termes contenus dans cette convention.

L'accord prévoit la reprise, par QCD, des missions de l'AOCD, à savoir l'animation de la Destination touristique Quimper Cornouaille. Le document intègre le transfert de tous les éléments de l'actif et du passif.

La fusion prendrait effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019. La question des droits et privilèges actuels du personnel transféré seraient repris en l'état par QCD pour une période de 15 mois et soumis à terme aux mêmes règles et conditions que les collaborateurs de QCD.

Les membres du Conseil d'administration de l'AOCD ont acté, le 30 janvier, la dissolution de l'AOCD. Une publication officielle sera réalisée 1 mois avant la date de leur première assemblée générale, prévue le 25 avril 2019.

En résumé : les 2 structures doivent convoquer leurs AG respectives afin d'entériner définitivement le projet, soit pour l'AOCD le 25 avril et pour QCD le 20 mai prochain.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration/Assemblée générale – 15 avril 2019

Note d'information

Salon Breizh Transition Participation des EPCI de Cornouaille

Contexte

Après une 1^{ère} édition grand-public organisée en 2015 et dans la perspective de la COP21, qui avait réunie 7 000 visiteurs et 81 exposants, BREIZH TRANSITION a pris, en 2017, la forme d'un salon professionnel qui a rassemblé 67 exposants pour 1 000 visiteurs professionnels. Cette deuxième édition avait été honorée de la visite de Nicolas HULOT, alors ministre de la transition écologique.

Pour la troisième édition de BREIZH TRANSITION, programmée les **27 & 28 novembre 2019**, l'enjeu consiste à positionner cet évènement comme le **salon professionnel régional des solutions pour la transition énergétique**. Ce Carrefour de la Transition Energétique s'organise autour des 4 principaux thèmes suivant:

- ✓ **Les énergies renouvelables**
- ✓ **L'efficacité énergétique**
- ✓ **Les réseaux intelligents**
- ✓ **La mobilité durable**

En 2019, les ambitions de BREIZH TRANSITION sont:

- d'être la vitrine des solutions et innovations,
- de devenir un salon référence pour l'ensemble des territoires bretons,
- d'ajouter une dimension internationale au salon en invitant une région ou un pays européen,
- d'attirer un centaine d'exposants et 2 500 visiteurs professionnels.

Pour l'édition 2019, Quimper Bretagne Occidentale, la Région Bretagne et le SDEF ont annoncé leur renouvellement de partenariat à l'organisation de cet évènement. D'autre part, Engie et Enedis se sont positionnés en tant que « partenaire officiel » du salon.

Par décision en CA du 10 décembre 2018, Quimper Cornouaille Développement a renouvelé son soutien à l'organisation de BREIZH TRANSITION 2019 et ainsi inscrit officiellement l'agence comme partenaire institutionnel.

Ce partenariat comprend 2 volets :

- la contribution financière de QCD à la SEM Quimper Événement à hauteur de 10 000€.
- l'accompagnement technique de QCD à l'organisation et la promotion de cette manifestation sur les questions de la transition énergétique.

Participation des EPCI de Cornouaille au salon Breizh Transition

Le salon BREIZH TRANSITION, d'envergure régionale, permet de contribuer au rayonnement de la Cornouaille sur la thématique de la Transition énergétique. Cet évènement peut ainsi permettre aux EPCI du territoire de venir présenter leurs investissements sur cette thématique, conformément à la démarche de marketing territorial engagée au sein de QCD.

Il est proposé aux EPCI de Cornouaille volontaires, de se faire connaître, s'ils souhaitent s'impliquer lors de cet évènement. Une réunion technique avec la SEM Quimper Événements sera proposée très prochainement pour travailler à la manière dont cette « vitrine cornouaillaise » pourrait être réalisée.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

Quimper Cornouaille Développement

Instances de Quimper Cornouaille Développement

Secrétariat de direction : 02.98.10.34.16

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

